

**Département de Science politique**  
**Université du Québec à Montréal**  
**SESSION HIVER 2021**

**POL4045-50**  
**INTEGRATION EUROPÉENNE\***  
**JEUDI 14 H À 17 H – COURS EN LIGNE**

**Chargé de cours : Samir BATTISS, *PhD.***

Disponibilité en ligne : sur rendez-vous

Adresse électronique (communication) : [battiss.samir@uqam.ca](mailto:battiss.samir@uqam.ca)

Adresse électronique (travaux) : remise en ligne Moodle

### DESCRIPTIF DU COURS

Ce cours vise à initier aux aspects politiques, économiques, sociaux et juridiques d'une des expériences d'intégration régionale les plus importantes du monde depuis la Deuxième Guerre mondiale, celle de l'intégration européenne. Histoire et évolution de l'intégration européenne. Objectifs politiques, économiques et sociaux de l'Union européenne ; ses institutions et processus décisionnels ; sa politique extérieure et sa politique de sécurité

### OBJECTIFS DU COURS

Le cours vise l'atteinte de plusieurs objectifs :

#### **Objectif fondamental**

Permettre aux étudiants de se familiariser avec cet *objet international non identifié* que constitue l'Union européenne. Cet objectif se présente sous plusieurs aspects. Il est notamment le support idéal pour développer une aptitude fondamentale : l'analyse multiniveaux. Celle-ci suppose l'acquisition et la maîtrise des connaissances de base ainsi qu'une rigueur dans l'appréciation des données tout comme des liens qui peuvent être faits entre elles et ce sur des plans différents. Elle est intimement liée à une intégration et la maîtrise du vocabulaire propre à divers disciplines sans lesquelles l'appréhension et la compréhension des phénomènes d'intégration régionale inspirés de celui de l'Union européenne. Le cours est à replacer, ensuite, au carrefour des relations internationales et de l'Analyse Politique, et de l'Administration publique sans occulter ses volets historiques et philosophiques que l'on retrouve, entre autres, dans le comportement

---

\* *Le générique masculin est utilisé dans l'ensemble de ce texte uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture.*

international et la représentation de l'Union européenne. Cette aptitude est essentielle pour comprendre et appréhender la nature « hybride » de l'Union européenne.

Plus précisément, il s'agit :

- ❖ Identifier les principaux axes et fondements de la construction européenne ;
- ❖ comprendre et analyser les différentes approches de l'intégration européenne.
- ❖ développer un esprit critique en matière de mise en commun des souverainetés nationales et de communauté de destin en Europe.
- ❖ Comprendre les enjeux présents et futurs de l'Union européenne dans, incluses les questions liées aux relations extérieures de l'Union européenne, la définition de sa nature, et son efficacité législative et exécutive ;
- ❖ Mettre en perspective du développement de l'Union européenne comme modèle unique dans le monde, avec ses forces, ses valeurs, ses lacunes.
- ❖ Analyser des débats qui alimentent l'actualité de l'Union européenne à l'heure actuelle tant au plan institutionnel que dans la définition des politiques communes.

## ORGANISATION ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

*En préambule, il est à comprendre que :*

- *Le déroulement de ce cours et de séances est fondé sur la confiance mutuelle entre enseignants et étudiants;*
- *les choix pédagogiques qui suivent, sont faits dans l'intérêt général des étudiants et non pour le confort personnel du chargé de cours. Un des facteurs décisifs qui motivent ces choix, est l'adéquation entre les attentes universitaires de l'Université, l'expérience et les connaissances de l'enseignant du sujet;*
- *Tout aménagement de ces dispositions devra répondre nécessairement au respect de l'intérêt général tout en étant pédagogiquement justifié, et non traduire la recherche d'un confort personnel de tel ou tel étudiant au détriment de l'Équité.*
- *Les étudiants qui suivent le cours depuis un autre fuseau-horaire, les étudiants dont le Français n'est pas la langue maternelle ou les étudiants étrangers sont invités à se faire connaître lors de la première séance ou par courriel au plus vite.*

### 1. DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours prendra la forme en majeure partie d'exposés magistraux effectués par l'enseignant entre coupés de discussion sur le thème du cours. L'enseignant tentera de faire lier les séances avec l'actualité européenne afin de démontrer l'importance de la maîtrise des outils fondamentaux afin d'éviter toutes formes tendancieuses d'éditorialisme présentées comme des « parodies médiatiques d'analyse », très (trop) souvent confondues avec l'analyse au sens universitaire du terme. Des mises points terminologiques et sémantiques permettront aux étudiantes/étudiants de ne pas commettre de telles erreurs d'appréciation. Nous encourageons d'ailleurs fortement les étudiants-es à intervenir lors des différents thèmes. Il est également possible qu'un conférencier soit appelé à faire une présentation au cours de la session.

La démarche sera thématique et ne suivra pas une progression chronologique ; un thème peut couvrir plusieurs séances. Des lectures complémentaires à la matière vue en classe sont au programme. Il est de la responsabilité de chacun des étudiants d'étudier les textes et se constituer des archives personnels afin de compléter ses connaissances des thématiques du cours.

## 2. THEMATIQUES ABORDÉES DANS LE CADRE DU COURS

Ce cours vise à initier aux aspects politiques, économiques, sociaux et juridiques de l'une des expériences d'intégration régionale les plus importantes du monde depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Cette introduction à l'étude l'Union européenne et au processus d'intégration européenne. Seront ainsi traitées :

- ✓ les notions et concepts académiques guidant la construction européenne (Intégration, Coopération, Intergouvernementalisme, Multilatéralisme, Politique publique, Fédéralisme / Confédéralisme)
- ✓ L'Histoire et évolution de l'intégration européenne (origines intellectuelles, les grandes étapes jalonnés de crises, phases de négociation ainsi que de nouveaux traités)
- ✓ La mise en perspective du rôle de ses institutions dans les processus décisionnels de l'Union européenne ;
- ✓ La maîtrise du vocabulaire propre à la science politique appliquée aux questions européennes;
- ✓ La poursuite des objectifs politiques et économiques de l'Union européenne ;
- ✓ La place de l'Union européenne sur la scène internationale et le développement d'une politique étrangère et sa politique de sécurité, y compris dans sa dimension militaire.

## 3. ORGANISATION ET LOGISTIQUE EN LIGNE

*En préambule, il est à comprendre les consignes qui suivent, sont données dans l'intérêt général des étudiants et non pour le confort personnel du chargé de cours.*

*Tout aménagement de ces dispositions logistiques répondra nécessairement au respect de l'intérêt général et non pour le confort personnel de tel ou tel étudiant.*

### *a. Le contenu du cours*

- \*L'attention des étudiants est attirée sur le fait que l'approche du présent cours est de manière thématique et non pas selon un calendrier précis. Aucun calendrier ne sera présenté ci-dessus est indicatif
- \*Le chargé de cours **ne communique pas ses notes de cours ou PowerPoint**, il encourage cependant les étudiants à partager leurs notes, notamment avec les personnes ayant été absentes ou en situation de handicap. Cela ne doit pas cependant les dispenser d'une assiduité sans faille aux cours et dans les lectures.
- \*Par ailleurs, les étudiantes et étudiants sont invités **à faire des liens entre les différents cours suivis**, à participer à des activités académiques offertes par le

Département, la Faculté et l'Université d'une manière générale. Ce n'est que par la transdisciplinarité des Savoirs que leur formation prend son sens sur des sujets aussi complexes.

### ***b. La dimension dématérialisée du cours***

Les enseignements auront lieu à l'aide du logiciel Zoom :

- \* Les différentes séances seront tenues en direct **sauf mention contraire de l'enseignant et ce, à sa discrétion**;
- \* Elles auront lieu aux heures mentionnées plus dans le syllabus (page de garde) qui sont celles données par le département de science politique sur le site internet à la page de l'horaire ;
- \* Un lien permanent et valable pour toute la session Hiver 2021 sera communiqué sur MOODLE avant la rentrée universitaire le 14 janvier 2021;
- \* Des textes complétant le cours seront disponibles en ligne sur le portail MOODLE de l'UQÀM, à l'adresse <http://www.moodle.uqam.ca/>. Une procédure d'accès à MOODLE pour les étudiants-es qui ne sont pas familiers-ères avec l'utilisation de ce système est jointe en annexe de ce plan de cours.

## **4. Disponibilités /communication par courriel**

**En préambule 1** - La communication écrite répondant à des règles et produisant à des effets différents de la communication orale et en présence physique, il est rappelé ci-après un certain nombre de règles dont l'unique vocation est d'éviter toute situation pour provoquer des incompréhensions, des malentendus.

**En préambule 2-** Il est à mentionner que tous les propos par écrit ou à l'oral, tenus par l'enseignant, n'ont aucune autre vocation que pédagogique et universitaire. Dans le présent syllabus comme dans les courriels, l'usage de typographie particulière (mise en gras, surlignage, usage de caractère coloré) n'ont pas d'autres fonctions et buts que d'attirer l'attention du lecteur sur certains points particuliers.

**En préambule 3** - Il est à mentionner que l'enseignant ne fait pas de politique active ni de militantisme. Ce qui signifie que les propos tenus, doivent être compris uniquement comme étant motivés par une **INTENTION UNIQUE** :



- Présenter objectivement des points de vue différents sur une question particulière ou générale en lien les objectifs du cours ou la matière elle-même du cours.
- A contrario, l'enseignement n'a aucun agenda caché et les propos tenus ne sont en aucun cas ceux du porte-parole d'une idéologie, d'une religion, d'un parti politique, d'une communauté, ou d'un pays etc...en particulier.

### **a. Disponibilité**

Il est rappelé que le chargé de cours reste à la disposition des étudiants dans les limites du raisonnable et de ses engagements en dehors des activités d'enseignement.

- De façon générale, Il est impératif de garder à l'esprit que,



\*De prendre rendez-vous dans par courriel selon les modalités et le protocole établi (voir plus bas);

\*L'envoi de courriel sur l'adresse « uqam.ca » doit impérativement concerné des questions non-traitées directement en cours.

\*que le chargé de cours est en droit de ne pas vous recevoir physiquement en raison des circonstances sanitaires actuelles.

**\*le chargé de cours ne répondra pas aux courriels reçus entre le vendredi 12h00 (midi) et le Lundi 8.00 du matin.**

- Que s'agissant des réponses qui pourraient intervenir, le chargé de cours s'engage :

\*À ce que cette réponse intervienne dans un délai raisonnable selon la nature de la question. L'auteur de la question ne doit pas s'attendre à un échange de type « chat » (messagerie instantanée / IM), une question étant souvent à plusieurs volets, ce qui nécessite de la réflexion.



\*À ce que cette réponse soit communiquée soit lors de la séance suivante si la question est d'intérêt collectif soit par courriel si elle concerne uniquement l'auteur du courriel. Une situation ou question individuelle n'est pas si unique qu'elle peut apparaître, bien que ce sentiment soit légitime;

\*En cas d'oubli **uniquement (ni réponse par courriel ni lors de la séance suivante)**, l'auteur de la question est invitée à rappeler cet oubli à l'enseignant

## **b. Modalité pratique de communication des questions et des travaux**

- Communication des questions.

Avant même de poser une question, l'enseignant demande de prendre tout le temps pour bien lire les instructions et pour identifier éventuellement une réponse à la question envisagée. Il y a sûrement des éléments de réponse dans le tout le contenu de ce qui a été dit en cours ou dans les divers documents communiqués par l'enseignant.

Ce n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle si vous n'avez pas de questions et si les directives sont claires.

En cas de questions entrant dans les cas mentionnés plus haut, il est demandé de préciser dans la partie objet du message, le [Q] [Cours] [Thème]

Adresse de communication est : [battiss.samir@uqam.ca](mailto:battiss.samir@uqam.ca)

- Communication des travaux (voir section « mémo » dans les parties pertinentes)

## EVALUATION

*En préambule, il est à comprendre que :*

- \* Ces évaluations sont fondées sur l'équité entre les étudiants qui ne doit pas être menacée par les tentatives de soustraire aux règles communs fixées dans l'entente d'évaluation dont le syllabus fait partie intégrante;
- \* Elles sont directement liées au projet pédagogique, ce dernier étant un des piliers fondamentaux;
- \* Elles respecteront tous les cas d'exception admis par le règlement de l'Université, principalement celui concernant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

### **1. Pénalité de retard : 15 % de la note à l'exercice par jour de retard.**

Au nom de l'équité entre les étudiants, elle est fixée 15 % de la note de l'examen # *n* par jour de retard. L'heure et la date prises en compte sont celles indiqués par la boîte électronique de l'enseignant et non les dire de l'étudiant;

Sauf exception à l'appréciation discrétionnaire mais équitable de l'enseignement, le retard lors de la remise des travaux ne sera pas sans conséquence sur la note pour l'examen considéré. Cette pénalité vise à dissuader les étudiants de remettre leur travail en retard ce qui a un impact sur l'organisation générale du cours en ce :

- \* Qu'elle invite l'étudiant à ne pas se soustraire impunément aux règles collectives communiquées bien à l'avance;
- \* Qu'elle invite l'étudiant à s'organiser - dans les cadres universitaire et personnel - dès que ces règles communes sont connues en planifiant à l'avance son horaire / emploi du temps;
- \* Le cas échéant, elle l'encourage à anticiper tout impondérable dommageable;
- \* Qu'elle invite à prendre conscience qu'un ou plusieurs retards contribuent à désorganiser la restitution des travaux et les réorientations potentielles qui pourraient être faites par l'enseignant soucieux de respect d'équité;

### **2. La Méthodologie (mais pas que...) est cœur de l'évaluation et du projet pédagogique**

Des consignes plus précises vous seront fournies au cours de la session, notamment concernant la méthodologie retenue pour les travaux. Toujours dans l'intérêt des étudiants, l'attention sera attirée constamment sur les questions méthodologiques et les étudiants sont invités à s'inspirer du déroulement du cours dont il est une illustration de ce qui est demandé.

Les modalités d'évaluation visent à mesurer la maîtrise par l'étudiant / étudiante de l'opération de base exigée au niveau Baccalauréat, celle qui vise à combiner :

- ❖ **L'acquisition et la maîtrise de connaissances spécifiques** à chaque aspect du présent cours. Il est nécessaire de s'appuyer sur des connaissances pour construire un raisonnement;

- ❖ **La mise en œuvre d'un savoir-faire analytique** permettant d'établir des relations (savoir poser un problème et le résoudre) ce qui passe notamment par l'observation, la classification, l'hypothèse et la vérification par des expériences appropriées aux différentes sciences; Actions à perfectionner : Argumenter, conceptualiser, choisir, confronter, enchaîner, examiner, expérimenter, intégrer, observer, ranger.
- ❖ **La mise en œuvre d'un Savoir-écrire** et la démonstration de la maîtrise des outils de la langue universitaire pour écrire sur un sujet spécifique en lien avec le Cours
  - Maîtriser les codes : orthographe lexicale des questions européennes et d'études stratégiques ;
  - Production d'un travail cohérent révélant des compétences en production (assurer la lisibilité et la clarté des idées en soignant la présentation, et formuler ou reformuler un énoncé long issu de l'agencement d'idées complexes, ce qui passe par la mise en interactions subtile. Actions à perfectionner : systématiser, modéliser, simuler, gérer des contradictions, clarifier des valeurs.

*Sans méthodologie, cette architecture d'aptitudes ne tient pas aussi il est important de garder à l'esprit que ce qui fait tenir vos travaux c'est la rigueur méthodologique qui va au-delà d'une « liste de vérification » (Checklist) extérieure.*

### 1. EXMEN # 1- (30 %) -

<b>Memo (consignes impératives)</b>		
Date et heure d'examen	lieu	Format
<b>25 février 2021</b>	<b>Moodle</b>	<b>QCM avec reprise et pénalités</b>

Ce premier examen consiste en un examen éclair en classe, d'une durée d'une heure, qui aura lieu en ligne sur Moodle, avec reprises possibles mais avec également des pénalités lors des reprises.

, et un travail à la maison. Les questions de cours portant sur les exposés magistraux et les lectures – **durée 1 heure 20 min.** Vos réponses devront s'appuyer sur la matière vue en classe ainsi que sur les textes mis à votre disposition. Une recherche complémentaire est également encouragée afin de pouvoir répondre de manière la plus pertinente possible.

\*\*\*\*\*

*Les évaluations en place porteront uniquement la matière vue en classe et couverte par les lectures qui lui sont associées*

\*\*\*\*\*

*« Savoir par cœur n'est pas savoir : c'est tenir ce qu'on a donné en garde à sa mémoire. Ce qu'on sait droitement, on en dispose, sans regarder au patron, sans tourner les yeux vers son livre. Fâcheuse suffisance, qu'une suffisance purement livresque ! Je m'attends qu'elle serve d'ornement, non de fondement (...) Qu'il ne lui demande pas seulement de rendre compte des mots de la leçon, mais du sens et de la substance, et qu'il juge du profit qu'il aura fait, non par le témoignage de sa mémoire, mais par celui de son jugement »*

*(Charles de Montaigne – Les Essais)*

## 2. EXMEN # 2- PLAN DÉTAILLÉ (35 %) SUR UNE QUESTION DE RECHERCHE PARMİ CELLES PROPOSÉES

Memo (consignes impératives)		
Date et heure de remise	Adresse d'envoi	Format & appellation du fichier
25 février 2021 avant 11.59 pm	remise en ligne Moodle	WORD POL4721[sujet #] [nom prénom][exam # 2]

Prélude au travail de recherche ci-après, le consiste en un plan exhaustif comprenant :

- ✓ **10 %** pour l'introduction provisoire du travail mais répondant à la forme standard telle que prévue par la méthodologie universitaire en science politique (Mise en contexte, l'ébauche de la problématique, l'hypothèse, etc.);
- ✓ **10 %** pour la structure de l'argumentation ;
- ✓ **10 %** Une bibliographie indicative **mais commentée** avec
  - \*5 références de nature académique.
  - \* 2 références de nature non-académique

On valorise la pertinence de l'argumentation, c'est-à-dire :

- Le sujet est-il clairement compris et défini et éventuellement, la problématique est-elle pertinente par rapport au sujet donné (valorisation de l'introduction)?
- L'étudiant maîtrise-t-il parfaitement le champ lexical de la discipline ?
- L'étudiant(e) a-t-il répondu à la problématique (sanction des hors-sujets)?
- Les enjeux principaux du sujet ont-ils été perçus et traités (valorisation de la sélection et du traitement accordé aux arguments et aux exemples par rapport à leur importance au sujet / sanction des arguments essentiels non traités ou bâclés ou imprécis ou non justifiés)?
- L'étudiant(e) a-t-il utilisé ses connaissances de manière argumentée (sanction des hors-sujets d'argumentation, c'est-à-dire « récitage de cours »)?
- L'argumentation est-elle précise, solide et justifiée (valorisation des connaissances et des exemples utilisées dans l'argumentation / sanction du manque d'exemple, de précision, de connaissances)
- L'argumentation est-elle claire, concise, bien rédigée (valorisation de la qualité du niveau de français)
- L'argumentation est-elle cohérente, progressive, logique, structurée et équilibrée tout au long de la composition (valorisation/sanction du choix du plan et de sa structure et son équilibre)
- L'argumentation est-elle fluide (valorisation des transitions pertinentes)
- La méthode est-elle comprise et respectée (intro, définition du sujet, des bornes, du cadre, du contexte, de la problématique, plan, argumentation, exemples, transition, conclusion...)

**3. EXMEN # 3 - EXAMEN DE FIN DE SESSION SOUS LA FORME DE TRAVAIL DE RECHERCHE (35 %) –**

<b>Memo (consignes impératives)</b>		
Date et heure de remise	Adresse d'envoi	Format & appellation du fichier
28 Avril 2021 <b>avant 11.59 pm</b>	remise en ligne Moodle	WORD POL4721[sujet #] [nom prénom][exam # 3]

Vous devrez réaliser un travail de recherche

- d'une longueur de 15 pages, par étudiant (ou 25 pages pour binômes), times new roman, interligne simple, bordures normales
- sur un sujet de votre choix pour la fin de la session, parmi les questions soumises par l'enseignant au début de la session

Le travail en tant que tel devra être déposé en classe lors du dernier cours ou au secrétariat du département de science politique (A-3405) **au plus tard le 28 avril 2019, 17 h.**

Les critères généraux de correction pour cette évaluation seront

- 1) la qualité de la recherche effectuée ;
- 2) la cohérence d'ensemble du texte et la structure de la démonstration ;
- 3) l'utilisation rigoureuse et pertinente de sources universitaires et sérieuses ;
- 4) le respect des règles de présentation d'un travail académique et
- 5) l'effort analytique

Votre texte devra être documenté et étayé par des sources sérieuses et reconnues : articles scientifiques, quotidiens, notes de recherches, livres, etc. (NB : les sources « Wikipedia » ne seront pas acceptées).

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

*Sujet à des modifications si les circonstances l'exigent ;  
Les évaluations en place porteront uniquement la matière vue en classe et couverte par les lectures associées*

*L'attention des étudiants/étudiantes est attirée le fait que l'approche du présent cours est de manière thématique et non pas selon un calendrier précis.*

**Cependant les dates et les échéances suivantes sont impératives soit pour des raisons administratives en lien avec des directives de l'Université**

**\* soit pour des raisons liées au cours lui-même.**

Date	Échéance	Précisions
<b>Jeudi 14 janvier 2021</b>	Début de session & Premier cours	Cours sur Zoom en temps réel sauf mention contraire
<b>25 février 2021</b>	<b>Examen # 1: QCM approfondi</b>	selon les modalités convenues dans l'entente d'évaluation et prévues dans le présent syllabus
<b>Lundi 1<sup>er</sup> mars au Dimanche 7 mars 2021</b>	<b>Semaine de relâche selon le calendrier de l'UQAM révisé « Covid-19 »</b>	
<b>25 février 2021</b>	<b>Examen # 2: Date limite de remise du travail # 2</b>	selon les modalités convenues dans l'entente d'évaluation et prévues dans le présent syllabus
<b>mercredi 28 avril 2021</b>	<b>Examen # 3 : Date limite de remise du travail # 3</b>	selon les modalités convenues dans l'entente d'évaluation et prévues dans le présent syllabus

*Les examens ne traiteront cependant que des connaissances vues en cours et dans les lectures obligatoires transmises au moyen de MOODLE Le chargé de cours ne donne pas ses notes de cours ou PowerPoint, il encourage cependant les étudiantes / étudiants à partager leurs notes, notamment avec les personnes ayant été absentes. Ce ne doit pas cependant les dispenser d'une assiduité sans faille aux cours et dans les lectures.*

\*\*\*\*

## THÉMATIQUE

### DEMARCHE CONCEPTUELLE ET APPROCHES DOCTRINALES AU CŒUR DE L'ANALYSE LA QUESTION EUROPÉENNE

- \*Présentation du Centre de Développement professionnel et des opportunités de Stage
- \*Présentation du plan de cours et du mode d'évaluation

### CONCEPTS ET NOTIONS IMPORTANTES À L'ANALYSE DES ENJEUX DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

		Points à maîtriser
Thème 1	•le débat Fédéralisme / Confédéralisme dans le contexte européen	Pourquoi et dans quels termes ce questionnement se pose pour saisir la nature de l'UE (1)
Thème 2	•le débat Intergouvernementalisme – multilatéralisme dans le contexte européen	Pourquoi et dans quels termes ce questionnement se pose pour saisir la nature de l'UE (2)
Thème 3	•Les Politiques Publiques à l'échelle européenne	*Comment et pourquoi l'UE est source de Politiques Publiques européennes *Comment celles-ci s'articulent avec les politiques publiques nationales.

### SYSTÈME INSTITUTIONNEL EUROPÉEN CONOURANT AUX POLITIQUES EUROPÉENNES

		Points à maîtriser
Thème 1	• Importance de la perspective historique dans la construction européenne	*Comment l'histoire du continent européen est inscrite dans le processus d'intégration, et vice versa
Thème 2	•Le système institutionnel de l'union européenne – La philosophie du système	Quelles sont les sources intellectuelles ou philosophiques derrière l'architecture institutionnelle globale de l'UE

Thème 3	•Le système institutionnel de l'Union Européenne - architecture générale des acteurs institutionnels - Généralités	*Comment le système institutionnel s'est concrétisé au regard de l'histoire et des sources intellectuelles ?
---------	--	--

### LES INSTITUTIONS INTERETATIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE CONOURANT AUX POLITIQUES EUROPÉENNES

		Points à maîtriser
<p>Thème 1 – Conseil Européen, Conseil de l'Union</p> <p>Thème 4 Procédure législative et Élaboration des Politiques Publiques Européennes</p> <p>Thème 3 Parlement Européenne</p> <p>Thème 2 – Commission Européenne</p>		<p>Comment l'ambiguïté institutionnelle peut être un moyen de permettre la construction européenne</p>
Thème	L'Union européenne sur la scène internationale : Sécurité intérieure et extérieure	Comment cette ambiguïté institutionnelle se met en action

## BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Jean-Pierre BERDOT, Jacques LÉONARD, Vers l'adhésion à l'Europe : Les choix de politique économique de PECO comme transferts de volatilité. » *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, no. 504, 2006, pp. 41-57.

Jan BEYERS, Voice and Access: Political Practices of European Interest Associations , *European Union Politics*, vol. 5, no. 2, 2004, pp.211-40.

Marie-Thérèse BITSCH, *Histoire de la construction européenne*. Bruxelles : Éditions complexes, 2004, p. 15-59.

Olivi BINO, L'Europe difficile : histoire politique de l'intégration européenne paris : Gallimard : 2001 / 900 p.

Jean-Joseph BOILLOT, Francis MER L'Union européenne élargie : un défi économique pour tous, Paris : la Documentation française : 2004, 190 p.

Sandra BOLDRINI, La Commission européenne, *Courrier hebdomadaire*, no. 1942, 2006, pp. 5-44.

Florence CHALTIEL, *Le processus de décision dans l'Union européenne*. Paris : La documentation française, 2006, 165 p.

Marie-France CHRISTOPHE-TCHAKALOFF, Les grandes étapes de l'organisation de l'Europe : 1945-1999, 2e éd., Paris : PUF, 1999, 127 p.

Oliver COSTA, Paul MAGNETTE, Idéologies et changement institutionnel dans l'Union européenne. Pourquoi les gouvernements ont-ils constamment renforcé le Parlement européen ? , *Politique européenne* no. 9, 2003, pp. 49-75.

Olivier COSTA, Andy SMITH. « Défendre le vin de Bordeaux. Pluralité des modes de représentation et articulation des niveaux d'intervention. » Chap. in *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne*, dir. par Hélène Michel. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, pp. 299-325

Guillaume COURTY, Guillaume DEVIN, La construction européenne, Paris : La Découverte, 2001, 124 p.

Pascal DELWIT, Erol KULAHCI, Cédric VAN de WALLE. *Les fédérations européennes de partis. Organisation et influence*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 254 p.

Pascal DELWIT, Philippe POIRIER. *Parlement puissant, électeurs absents? Les élections européennes de juin 2004*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 2005, 316 p.

Marie-Line DUBOZ, Quelle politique régionale européenne pour l'UE élargie aux PECO? *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol 38, no. 1, 2007, pp. 45-68.

Rachel A. EPSTEIN, Cultivating Consensus and Creating Conflict: International Institutions and the (De) Politicization of Economic Policy in Post-communist Europe, *Comparative Political Studies*, vol. 39, no. 8, 2006, pp. 1019-1042.

David M FARRELL, Roger SCULLY, Electing the European Parliament: How Uniform are 'Uniform' Electoral Systems? , *Journal of Common Market Studies*, vol. 43. no. 5, 2005, pp. 969-984.

Maxime FOREST, Les transferts institutionnels à l'usage des politiques d'égalités hommes / femmes dans les nouveaux états membres de l'Union européenne. De l'invention d'un domaine des politiques publiques à son investissement par les acteurs. » *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, no. 2, 2006, pp. 259-278.

Jacques GERSTLÉ, Laure NEUMAYER, Gabriel COLOMÉ, Les campagnes électorales européennes ou 'l'obligation politique relâchée' ». Chap. in *Le vote européen 2004-2005*, dir. par Pascal Perrineau, pp. 17-44. Paris : Les Presses de Sciences po, 2005.

Emiliano GROSSMAN, Sabine SAURRUGER. *Les groupes d'intérêts*. Paris : Armand Colin, 2006, 251 p.

Tim HAUGHTON, When Does the EU Make a Difference? Conditionality and the Accession Process in Central and Eastern Europe. » *Political Studies Review*, vol. 5, 2007, pp. 233-246.

Martin HEIPERTZ, Amy VERDUN. « The Stability and Growth Pact - Theorizing a Case in European Integration. » *Journal of Common Market Studies*, vol. 43, no. 5, 2005, pp. 985-1008.

Simon HIX, Abdul NOURY, Gérard ROLAND. « Power to the Parties: Cohesion and Competition in the European Parliament, 1979-2001. » *British Journal of Political Science*, vol. 35, 2005, pp. 209-234.

Simon HIX, Stefano BARTOLINI, *La politisation de l'UE : remède ou poison?* Policy Paper no. 19, mars 2006, Notre Europe.

Judith KELLEY, New Wine in Old Wineskins: Promoting Political Reforms through the New European Neighbourhood Policy. *Journal of Common Market Studies*, vol. 44, no. 1, 2006, pp. 29-55.

Anne-Marie LE GLOANNEC, De l'euro-compatibilité de la Turquie. Les intellectuels et les « non-critères de Copenhague, Commentaire, no. 115, 2006, pp. 679-687.

Christian LEQUESNE, Yves SUREL, L'intégration européenne : entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État, Paris : Presses de Sciences Po, 2004, 291 p.

Paul MAGNETTE, *Le régime politique de l'Union européenne*. Paris : Presses de Sciences Po, 2005, chapitres 2 et 3.

Paul MAGNETTE, Kalypso NIKOLAÏDIS, Grands et petits états dans l'Union européenne : réinventer l'équilibre, *Études et recherches* no. 25 (mai 2003), Notre Europe. (<http://www.notre-europe.asso.fr/Etud25-fr.pdf>).

Hooghe G., L. MARKS, M. Nelson, et E. Edwards. « Party Competition and European Integration in the East and West: Different Structure, Same Causality. » *Comparative Political Studies*, vol. 39, no. 2, 2006, pp. 155-175.

Andrew MORAVCIK, The Choice for Europe, in *The European Union. Readings on the Theory and Practice of European Integration*, dir. par Brent F. Nelsen et Alexander Stubb. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 1998, pp. 239-253.

Andrew MORAVCSIK, Le mythe du déficit démocratique européen, *Raisons politiques* no. 10, 2003, pp. 847-105.

Laure NEUMAYER, L'enjeu européen dans les compétitions partisanes en Europe centrale. » *Revue française de science politique*, vol. 56, no. 5, 2006, pp. 789-812.

Neill NUGENT, *The Government and Politics of the European Union* (6ième édition). Houndmills : Palgrave Macmillan, 2006, pp. 79-115.

Jean-Louis QUERMONNE, *Le système politique de l'Union européenne* (6ième édition). Paris : Montchrestien, 2005, pp. 9-27.

Cécile ROBERT, L'impossible 'modèle social européen'. » *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 1-2, 2007, pp. 94-109.

Sabine SAURRUGER, Yves SUREL, L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, no. 2, 2006, pp. 179-211.

Sabine SAURUGGER, Les groupes d'intérêts entre démocratie associative et mécanismes de contrôle. » *Raisons politiques*, n. 10, 2003, p. 151-169.

Hermann SCHMITT, Jacques THOMASSEN, *The EU Party System after Enlargement*. Political Science Paper Series no. 105 (September), 2005. Vienna: Institute for Advanced Studies.

Philippe SCHMITTER, Three Neo-Functional Hypotheses About International Integration, *International Organization*, vol. 23, no. 1, 1969, pp. 161-166.

René SCHWOK, *Théories de l'intégration européenne*. Paris : Montchrestien, 2005

Paul TAGGART, Questions of Europe – The Domestic Politics of the 2005 French and Dutch Referendums and their Challenge for the Study of European Integration. » *Journal of Common Market Studies* vol. 44, 2006, pp. 7-25.

Victoria TONEV-STRATULA, La liberté de circulation des travailleurs : réflexion à partir des nouveaux États de l'Union européenne, Paris : L'Harmattan, 2006, 178 p.

Anna Milada VACHUDOVA, Andrew MORAVCSIK, Preferences, Power and Equilibrium. The Causes and Consequences of EU Enlargement. » Chap. in *The Politics of European Union Enlargement*, dir. par Frank Schimmelfennig et Ulrich Sedelmeier. Londres et New York : Routledge, 2005, pp. 198-212.

Amy VERDUN, Economic and Monetary Union, in *European Union Politics*, dir. par Michelle Cini, Oxford, Oxford University Press, 2003, pp. 313-330.

Pierre VERLUISE, Géopolitique de l'Europe : l'Union européenne élargie a-t-elle les moyens de la puissance ?, Paris : Ellipses Éditions, 2005, 160 p.

Till WEBER, Campaign Effects and Second-Order Cycles. A Top-Down Approach to European Parliament Elections, *European Union Politics*, vol. 8, no. 4, 2007, pp. 509-536.

Romain YAEMTCHOUK, La Turquie : L'adhésion à l'Union européenne en question? » *Revue du marché commun et de l'Union européenne* no. 508, 2007, pp. 294-301.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

[www.tredepourelles.org](http://www.tredepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : 514-987-3131

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

# 18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

**INFO**  
**SPHÈRE**

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.